

Also available in English



MANIFESTE N^o3
DE
PAUL GÉRIN-LAJOIE

Ventre affamé n'a point d'oreilles
pour apprendre

Montréal, le 4 août 2013.

© La Fondation Paul Gérin-Lajoie pour la coopération internationale

Publié par : La Fondation Paul Gérin-Lajoie
465, rue Saint-Jean, bureau 900 Montréal (Québec)
Canada H2Y 2R6
Tél. : 514 288-3888, poste 221
Sans frais : 1-800-ENFANTS
Courriel : fpgl@fondationpjl.ca
Site Internet : www.fondationpjl.ca

Ce Manifeste est diffusé intégralement sur le site web de La Fondation Paul Gérin-Lajoie : www.fondationpjl.ca. Il peut être reproduit en tout ou en partie pourvu qu'on en mentionne la source. Pour le citer :

Gérin-Lajoie, P. (2013). *Manifeste N° 3 : Ventre affamé n'a point d'oreilles pour apprendre*. La Fondation Paul Gérin-Lajoie : www.fondationpjl.ca

Ventre affamé n'a point d'oreilles
pour apprendre

LA MISSION
DE LA FONDATION PAUL GÉRIN-LAJOIE

La Fondation Paul Gérin-Lajoie est une organisation non gouvernementale sans but lucratif. Sa mission est de contribuer à l'éducation fondamentale (éducation primaire) et professionnelle des enfants dans les pays les plus démunis. Elle concourt aussi à l'alphabétisation de leurs parents et de tous les adultes. La mission de la Fondation s'étend également au Canada où elle participe à l'éveil des jeunes et des adultes aux réalités internationales et fournit un complément à la formation scolaire en langue française et en protection de l'environnement.

Ventre affamé n'a point d'oreilles ...

1. Nouvelle édition. Ce manifeste est une édition revue et augmentée de celui que j'ai lancé à Québec le 12 juin 2008 intitulé : « *Ventre creux n'est point réceptif à l'éducation.* » La situation révoltante que j'y évoquais au regard de l'alimentation et de la nutrition des enfants dans le monde a-t-elle vraiment changé depuis lors ? L'article publié à la une du journal Le Devoir du 20 juin 2013 « *Vers de graves pénuries alimentaires : la hausse des températures risque de frapper de plein fouet les plus démunis* » confirme malheureusement la gravité de la situation actuelle et à venir¹.

I- PROBLÉMATIQUE

2. La mission fondamentale de la Fondation Paul Gérin-Lajoie est de contribuer à l'éducation de base et la formation professionnelle des jeunes dans le monde particulièrement dans les pays les plus démunis.

3. Comme Nelson Mandela, ce champion des droits de l'homme, l'a si clairement énoncé, *L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde.*

4. Au cours de la dernière vingtaine d'années, le pourcentage d'enfants, garçons et filles, parmi les enfants d'âge scolaire qui fréquentent l'école, a sensiblement augmenté. En parallèle, le nombre d'enseignants qualifiés a aussi progressé. Face à ce tableau positif, une ombre très grave s'est toutefois manifestée.

5. La crise alimentaire mondiale intervenue dans les années 2008, a non seulement affecté sérieusement l'alimentation des populations, s'attaquant ainsi à leur santé, notamment celle des enfants. Ce faisant, la crise alimentaire a menacé non seulement la santé de ces victimes, mais aussi directement leur capacité de concentrer leur esprit et d'apprendre.

1 <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/381263/vers-de-graves-penuries-alimentaires>

6. Crise persistante. En 2012, la Fondation Paul Gérin-Lajoie a atteint ses 35 ans d'existence et de lutte contre la violation persistante des droits fondamentaux de l'enfant dans le monde. En avril 1977, j'avais lancé un manifeste exprimant la colère très vive que je ressentais face à ce mal tenace qui frappe particulièrement l'Afrique et Haïti. D'un même souffle, j'avais affirmé la confiance que j'entretenais à l'égard de l'avenir. Mais voilà que depuis lors un élément majeur nouveau est intervenu : une crise alimentaire de portée mondiale, qui affecte gravement les enfants, notamment les écoliers.

7. La malnutrition a atteint un sommet. Selon l'UNICEF, le nombre d'enfants atteints de malnutrition sévère a touché un nouveau sommet en août dernier (2012) au Sahel. Au Niger, le pays le plus touché du Sahel, environ 161 000 enfants de moins de cinq ans ont ainsi souffert récemment de malnutrition sévère, selon une enquête menée en début de mai (2013). Au total au Sahel, 1,5 million d'enfants risquent de souffrir de malnutrition, selon l'UNICEF, qui précise que le financement reste le principal problème.

8. Émeutes généralisées. La crise à l'échelle mondiale est grave au point où le mois d'avril 2008 – et cela se poursuit depuis lors – a été témoin d'émeutes observées en Haïti, au Sénégal, au Burkina Faso, en Mauritanie, au Cameroun, en Éthiopie, en Somalie, en Égypte, à Madagascar, aux Philippines, en Indonésie et en d'autres pays africains et asiatiques comme ne cessent de le rapporter les grandes agences de presse. À la fois spontanés et simultanés, ces événements ont été organisés et menés par les ventres affamés de la Terre. La cause ? La pénurie des aliments de base et la flambée des prix des aliments disponibles.

9. Ventre affamé n'a point d'oreilles pour apprendre. J'ai eu personnellement connaissance de certains effets de la faim extrême sur l'éducation des enfants. En visitant une école à Saint-Louis au Sénégal, j'ai vu des enfants ayant la tête appuyée de tout son poids sur leur pupitre devant eux. Ces enfants étaient accablés par le sommeil, faute d'avoir mangé avant de venir à l'école, à pied. Ces cas se reproduisent dans de nombreuses écoles d'Afrique et d'Haïti à cause du manque d'alimentation. On comprend alors pourquoi une alimentation suffisante et équilibrée est l'une des conditions essentielles à l'éducation.

10. Étendue mondiale. Même si la crise alimentaire affecte d'abord et le plus gravement les pays en développement, elle rejoint rapidement les pays riches. Qui d'entre nous, par exemple, n'a pas été frappé par la hausse continue des prix des aliments dans nos magasins d'alimentation ?

II- QUOI FAIRE ?

11. Face à cette crise alimentaire majeure et à son impact dramatique sur les conditions de vie d'une part importante de la population mondiale et sur son accès à l'éducation, que pouvons-nous faire ? Quoique le défi soit de taille, la mise en œuvre d'actions multimodales est toutefois possible.

12. Intervention de l'ONU. Convaincus que la crise alimentaire mondiale est devenue un défi sans précédent, qualifié de problème numéro un par l'ONU, « nous devons mettre au diapason tous les gouvernements, toutes les agences internationales, les entreprises privées et les fondations » a déclaré récemment un haut fonctionnaire onusien.

13. Rôle du Canada. Le Canada n'a pas trainé de l'arrière en la matière. En 2009, alors qu'il présidait une réunion du G8, le premier ministre Stephen Harper a lancé l'Initiative de Muskoka sur « la santé des mères, des nouveaux nés et des enfants. » Depuis lors, le gouvernement canadien a fait de la nutrition un élément clé de ses efforts dans le cadre de cette initiative. Alors ministre de la coopération internationale, M. Julian Fantino a ainsi annoncé en juin 2013 un investissement de plus de 145 millions de dollars sur le plan de la nutrition.

14. Rôle des ONG. Pendant que les gouvernements donateurs passent par la bureaucratie des grands organismes internationaux pour distribuer leur aide, ils négligent les ONG et les diverses organisations de la société civile qui ont pourtant un rôle spécifique à jouer : celui d'intervenir directement auprès des bénéficiaires, lesquels deviennent des partenaires dont ils connaissent de près les besoins, ainsi que les moyens à leur disposition. Il faut que nos gouvernements reconnaissent ce rôle et appuient concrètement la participation des ONG. La Grande-Bretagne, entre autres, fournit un bel exemple d'un tel appui.

15. Urgence. L'urgence de la situation exige des actions immédiates si l'on veut sauver ces enfants, écoliers et écolières, qui sont privés d'un minimum vital de nourriture et de soins de santé, conditions essentielles pour profiter d'une éducation de base et d'une formation aux métiers. Il faut compter parmi les mesures d'urgence, en priorité, les dons en argent.

16. Dons en argent. En effet, ces dons en argent sont la manière la plus rapide et la plus efficace de fournir une aide alimentaire. Elle permet d'acquérir les aliments et les produits connexes sur les lieux mêmes visés par l'aide. En cas d'absence de ces produits sur le marché local, l'argent permet l'acquisition, le plus proche possible de ce marché, des produits qui conviennent le mieux et au meilleur prix. En acquérant les produits de cette façon, l'on aide non seulement à combattre la faim, mais on contribue aussi au fonctionnement de l'économie locale. Faut-il rappeler que l'aide ne doit pas servir à l'écoulement des surplus des gouvernements ou des organismes donateurs, à moins qu'ils ne conviennent parfaitement aux besoins identifiés?

17. Fonds scolaire d'aide alimentaire. L'argent ainsi recueilli ou acquis par la suite aux mêmes fins pourrait constituer un *Fonds d'aide alimentaire* géré par une ou plusieurs ONG et utilisé selon les besoins des écolières et écoliers d'Haïti et de certains pays d'Afrique. Il permettrait aussi de prendre des mesures pour prévenir certaines disettes particulières.

18. Jardins scolaires et autres projets d'école. Parmi les partenaires des ONG, il faut mentionner au premier chef les écoles. Celles-ci doivent enseigner les composantes et le fonctionnement de la chaîne alimentaire, comprenant la production, la commercialisation et la distribution, pour aboutir à la consommation. En matière de production, l'enseignement en classe doit se compléter par la pratique sur le terrain sous forme de jardins potagers scolaires, de plantations d'arbres fruitiers, de poulaillers et d'autres petits élevages, de projets forestiers et autres. Les produits de ces opérations sont utilisés d'abord pour satisfaire les besoins alimentaires de l'élève et de sa famille, alors que le surplus est vendu sur le marché local, ce qui donne aux élèves producteurs l'occasion d'apprendre les prix du marché, les moyens de faire connaître leurs produits et de les mettre en valeur.

19. Cantines scolaires. Les cantines scolaires sont un moyen efficace de fournir un repas chaud le midi aux enfants qui fréquentent l'école. Cette activité de cuisine est généralement prise en mains par un groupe de mères d'écolières ou d'écoliers. Les frais encourus pour l'achat des aliments et autres produits, ainsi que la rémunération du personnel requis (si les services ne sont pas rendus bénévolement), sont assumés par une ONG, ou par des parents d'élèves ou par des bienfaiteurs. Le *Fonds d'aide alimentaire* évoqué plus haut pourrait intervenir dans l'organisation de ces cantines.

III – LA FONDATION PAUL GÉRIN-LAJOIE

20. La Fondation Paul Gérin-Lajoie en action. Notre Fondation œuvre sur plusieurs plans. Notamment, elle a piloté des cantines scolaires et établi un programme de parrainage d'écoliers et d'écolières.

21. Alimentation et fréquentation scolaire. La Fondation Paul Gérin-Lajoie a piloté en 2012-2013 les cantines scolaires de quatre écoles au Mali, qui ont servi 179 100 repas chauds du midi avec un menu différent et nutritionnellement équilibré chaque jour de la semaine pendant l'année scolaire. Les cantines scolaires ont cet avantage qu'en plus de répondre au besoin d'alimentation et de nutrition des écolières et des écoliers, elles constituent un fort incitatif qui encourage les mères de famille à envoyer à l'école leurs enfants, qu'autrement elles retiendraient à la maison pour contribuer aux travaux domestiques ou remplir un emploi rémunéré à l'extérieur.

22. Parrainage d'écoliers et d'écolières. Le programme de parrainage d'écoliers et d'écolières de la Fondation Paul Gérin-Lajoie est novateur à divers égards. Notamment et tout d'abord, il assure la fréquentation de l'école par les enfants parrainés, avec le matériel pédagogique et les accessoires requis, y compris le costume réglementaire, lorsqu'il est de rigueur. Le programme peut également contribuer à l'alimentation des enfants en leur fournissant un repas chaud, bien équilibré, le midi. Les frais de mise en œuvre du programme peuvent être assurés par des dons à la Fondation Paul Gérin-Lajoie, qui peuvent eux-mêmes prendre la forme d'une contribution unique ou de contributions régulières mensuelles, trimestrielles, semestrielles et ou annuelles².

² On peut obtenir des renseignements sur le programme de parrainage d'écoliers novateur de la Fondation Paul Gérin-Lajoie en communiquant avec celle-ci : voir les coordonnées à la page 2 de ce manifeste.

IV – APPEL À NOTRE RESPONSABILITÉ DE CITOYEN

23. Responsabilité de citoyen. Devant une situation internationale où la sécurité alimentaire et la paix sont menacées, il nous faut prendre conscience de notre responsabilité de citoyen. Plus encore, il nous faut soutenir les enfants victimes de cette situation.

24. Proposition de Peter Singer. À cet égard, je fais un appel pressant à tous et chacun de se porter partie prenante de cette cause des enfants du monde, en adoptant certains des moyens évoqués dans ce Manifeste. Plus particulièrement, je reprends à mon compte la proposition du philosophe australien Peter Singer, de demander à chaque citoyenne et citoyen de donner à une ONG reconnue, de son choix, un pourcent (1%) de son revenu personnel ou tout au moins un dollar (1\$) par jour pour la coopération internationale en faveur des enfants.

25. Action volontaire. Oui, **en marge et en complémentarité de l'aide publique**, qui doit grandir et se transformer **profondément**, chaque personne éprise de justice et d'entraide se doit de participer à une action volontaire qui atteint **directement** les objectifs visés. Elle peut le faire, par exemple, en acceptant de verser **30 \$ par mois, soit un dollar par jour**, en dons à l'ONG de coopération internationale qu'elle trouve la plus appropriée, pour contribuer à des actions, alternatives et nécessaires, en complémentarité aux interventions des États.

V – CONCLUSION

26. Condition d'une paix durable. Je ne peux terminer ce manifeste sans rappeler haut et fort que l'alimentation saine et en quantité suffisante des populations constitue une condition essentielle de la paix intérieure des peuples. L'eau potable, le riz, le pain, le sucre et le lait sont les armes de la paix. Elles sont ainsi une condition essentielle au fonctionnement efficace de tout système d'éducation et de formation aux métiers.

27. Les enfants des milieux démunis d'Haïti et d'Afrique crient leurs besoins en éducation fondamentale et en formation professionnelle. Ils crient leur faim d'une

alimentation saine et en quantité suffisante pour être en état de satisfaire ces demandes pressantes en éducation.

28. Nous ne devons pas restés sourds à ces appels des enfants du monde. Je vous invite instamment, chers partenaires, collaborateurs et amis, à appuyer la Fondation Paul Gérin-Lajoie qui a le savoir-faire et la volonté pour répondre à leur appel.

Paul Gérin-Lajoie

Président fondateur

Président du conseil d'administration

Les membres ci-après du conseil d'administration de la Fondation Paul Gérin-Lajoie endossent sans réserve ce Manifeste :

M. Mamadou NDoye, vice-président

M. Michel Agnaïeff, vice-président

Mme Maryse Alcindor, secrétaire

M. Gaétan Savoie, trésorier

M. François Gérin-Lajoie, président

Mme Carole Gagné-Gervais, directrice générale

Paul Bélanger, administrateur

Mme Monique Brodeur, administratrice

M. Fernand Daoust, administrateur

M. André D'Orsonnens, administrateur

Me Pascale Fournier, administratrice

M. Bernard Gérin-Lajoie, administrateur

Mme Marie-Françoise Joly, administratrice

M. Marc Lachance, administrateur

M. Éric Lemieux, administrateur

M. Yves Masson, administrateur



Remplissez ce formulaire et transmettez-le à la Fondation Paul Gérin-Lajoie

Vous voulez aider les enfants d'Haïti et d'Afrique à combattre la FAIM et la pénurie d'ÉCOLES?

VOUS POUVEZ

<input type="checkbox"/> Appuyer les projets outre-mer de la Fondation	ou	<input type="checkbox"/> Parrainer un enfant
<input type="checkbox"/> par un don unique de _____ \$		<input type="checkbox"/> garçon ou <input type="checkbox"/> fille
<input type="checkbox"/> par des dons		<input type="checkbox"/> au Sénégal ou <input type="checkbox"/> en Haïti
<input type="checkbox"/> mensuels de _____ \$		<u>Par</u> des dons
<input type="checkbox"/> ou semestriels de _____ \$		<input type="checkbox"/> mensuels de 30 \$
<input type="checkbox"/> ou annuels de _____ \$		<input type="checkbox"/> ou semestriels de 180 \$
		<input type="checkbox"/> ou annuels de 360 \$
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.		Les paiements peuvent se faire :
Prénom : _____		<input type="checkbox"/> par chèque
Nom : _____		<input type="checkbox"/> par débits préautorisés (DPA) (joindre un chèque NUL)*
Adresse : _____		<input type="checkbox"/> par internet à www.fondationpjl.ca
Ville : _____		<input type="checkbox"/> par carte de crédit
Prov. : _____ Code postal : _____		<input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> Mastercard
Date : _____		Numéro de carte _____
		Date d'expiration _____
		Signature _____
		Date d'aujourd'hui _____

* Je peux révoquer mon autorisation à tout moment, sur signification d'un préavis de (le bénéficiaire précise la période – maximum de 30 jours). Pour obtenir un spécimen de formulaire d'annulation, ou pour plus d'information sur mon droit d'annuler un Accord de DPA, je peux communiquer avec mon institution financière ou visite www.cdnpay.ca.

J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir un remboursement de tout DPA qui n'est pas autorisé ou n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter www.cdnpay.ca.